

L'Institut littéraire suisse et l'Office de la culture du canton de Berne lancent à nouveau le projet-pilote « mentorat littéraire » pour les auteurs et les autrices professionnels bernois qui avait vu le jour pour la première fois en 2008 :

## « Mentorat littéraire » 2010

Des créateurs et créatrices littéraires de tout âge domiciliés dans le canton de Berne et sélectionnés ont, si nécessaire, la possibilité de faire appel à un-e spécialiste pour un projet littéraire actuel. Cette personne les accompagnera et les conseillera de manière active, en tant que mentor, dans le processus de création de leur texte. Ce processus de travail en commun est confidentiel et peut être organisé de manière individuelle. Tous les projets littéraires sont possibles (p. ex. roman, récit, poésie lyrique, pièce radiophonique, texte théâtral, livre audio, etc.).

Le mentorat peut donc se définir comme suit :

- conseil et accompagnement concernant le choix du fond et/ou de la forme du texte
- assistance pour la recherche thématique et l'approfondissement de la matière
- relecture et discussion d'ébauches de textes et de différentes versions de textes
- accompagnement temporaire lors de certaines phases critiques du travail
- suggestions et critique durant l'ensemble du processus de la création littéraire

Nous entendons par mentor tout-e spécialiste pouvant, de par ses connaissances et son expérience, apporter un soutien qualifié au cours du processus de création littéraire. Si la collaboration est garantie, le domicile de cette personne n'a aucune importance. Le mentorat peut tout à fait dépasser les frontières spécifiques à la discipline, les frontières géographiques et/ou les frontières culturelles. Un mentorat mutuel en groupe de deux auteurs ou plus est également possible. Les auteurs et les autrices peuvent eux-mêmes suggérer des mentors potentiels.

L'offre de mentorat s'adresse à des créateurs et créatrices littéraires professionnels bernois de tout âge, quel que soit l'état actuel de leur carrière. Peuvent poser leur candidature pour que leur projet de mentorat soit financé :

- tout auteur ou autrice francophone ou germanophone du canton de Berne,
- les auteurs et autrices qui ont déjà publié au moins un produit littéraire dans une édition professionnelle, l'ont présenté sur une scène professionnelle ou d'une autre manière à un public,
- les auteurs et autrices intervenant de manière continue depuis au moins deux ans dans des manifestations littéraires professionnelles.

La candidature doit contenir les pièces suivantes :

- données personnelles, curriculum vitæ et répertoire des œuvres littéraires de l'auteur ou de l'autrice
- description succincte et pertinente du projet littéraire prévu, avec échantillons de texte
- données personnelles et bref portrait de la personne souhaitée dans le rôle de mentor
- description de la forme, du contenu, du déroulement et des objectifs de la collaboration prévue dans le cadre du mentorat
- brève explication des motifs pour lesquels le mentorat serait pertinent pour le projet
- durée du mentorat (6 mois au maximum) et évaluation des coûts du mentorat (budget) ; indemnité horaire de CHF 125 par heure avec  $\frac{2}{3}$  du temps pour la préparation et  $\frac{1}{3}$  du temps pour les discussions

Les candidatures doivent nous parvenir jusqu'au **lundi 24 mai 2010**. Tous les projets de mentorat et toutes les personnes souhaitées comme mentor seront évalués par un jury spécialisé composé de représentants des commissions de littérature de langue allemande et française du canton de Berne et de l'Institut littéraire suisse. Dans le cadre de cette mise au concours 2010, il est possible de financer quatre à cinq projets de mentorat littéraire à hauteur de CHF 8 000 maximum par projet. Le jury communiquera les résultats par écrit d'ici à la fin juin 2010.

Après approbation du projet de mentorat, l'auteur ou l'autrice et la personne qui sera son mentor devront convenir par écrit des grandes lignes de leur collaboration. Cet accord doit être soumis à l'Institut littéraire suisse pour que l'Office de la culture rémunère directement le mentor. A la fin du projet de mentorat, un court rapport écrit décrivant les expériences qui ont été faites ainsi que le produit littéraire qui a été créé devront être présentés.

Ci après figurent l'adresse de contact pour les candidatures et pour tout renseignement supplémentaire :

Haute école des arts de Berne  
Institut littéraire suisse  
Rockhall IV  
Faubourg du lac 99  
2502 Bienne

Personne de contact : Stefan Humbel  
E-mail : mentoring@hkb.bfh.ch  
Téléphone : 031 848 39 00  
Fax : 031 848 39 01